

AVIS AU PUBLIC

**Mise à disposition du public d'une demande d'autorisation d'exploitation temporaire
d'une installation de broyage de pneumatiques à LACHAPELLE AUZAC
présentée par la Sté ALCYON ENVIRONNEMENT SERVICES**

La société **ALCYON ENVIRONNEMENT SERVICES** a déposé un dossier de demande d'autorisation temporaire d'exploiter une installation de broyage pneumatiques, au lieu-dit « Grézie », commune de LACHAPELLE AUZAC, au titre des rubriques 2791-1 et 2714-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le dossier comprenant notamment les études d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable pendant 15 jours, soit du 26 juin 2015 au 10 juillet 2015 inclus :

- sur le site internet de la Préfecture du Lot : <http://www.lot.pref.gouv.fr/>
- à la Direction départementale des territoires du Lot (DDT) – cité administrative – 120 quai cavaignac – 46000 CAHORS
- dans les mairies de LACHAPELLE AUZAC, GIGNAC, et CUZANCE aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de LACHAPELLE AUZAC
- par voie électronique jusqu'à la fin du délai de consultation : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est Mme Sylvia LE BIANIC, directrice d'exploitation à la Sté ALCYON ENVIRONNEMENT SERVICES – 1bis rue Jean Sabourain – 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le maire de la commune de LACHAPELLE AUZAC clôt le registre et l'adresse à la DDT du Lot qui y annexe les observations éventuelles qui lui sont adressées.

Au terme de la procédure, la Préfète du Lot délivrera soit une autorisation temporaire d'exploiter assortie de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.

Fait à CAHORS, le 10 juin 2015

Pour le Directeur Départemental des Territoires du Lot,
Le Secrétaire Général



Emmanuel DUFOUR